

7 - Contexte institutionnel

**ATLAS DU BASSIN RMC
TERRITOIRE LYONNAIS,
PILAT, NORD ARDÈCHE**

0 10 km
1 : 300 000

- limite départementale
- frontière
- limite administrative du Bassin

Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

— limite Communauté Urbaine
- - - limite Région Urbaine de Lyon

- LYON** plus de 100 000 habitants
- OULLINS de 25 000 à 50 000 habitants
 - Givors de 10 000 à 25 000 habitants
 - Tarare de 5 000 à 10 000 habitants
 - Anse de 2 000 à 5 000 habitants
 - St-Bel commune de moins de 2 000 h. ou lieu-dit

Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis-Thizy

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(Décret 92 1042 du 24 septembre 1992)

- S.A.G.E. en cours d'élaboration (périmètre approuvé par le Comité de Bassin)
- - - S.A.G.E. en projet

CONTRATS DE RIVIERE, DE BAIE...
(Circulaires du 5 février 1981, du 12 novembre 1985 et du 22 mars 1993)

- contrat de rivière signé (Reins, Trambouze, Brévenne, Turdine)
- - - projet de contrat de rivière (Ay, Garon, Gier, Yzeron)
- contrat de baie
- - - projet de contrat de baie
- contrat de lac
- - - projet de contrat de lac
- - - projet de contrat de nappe

PROCÉDURES AGENCE DE L'EAU

- rivière prioritaire (Brévenne, Cance, Gier, Turdine)
- contrat de milieu
- - - projet de contrat de milieu
- contrat d'agglomération signé (Annonay, Grand Lyon)
- projet de contrat d'agglomération

STRUCTURES DE GESTION

- structures porteuses d'une démarche globale de gestion des milieux (SIVOM ; SIVU ; Syndicat mixte, d'étude, de travaux ; associations...)
- parc national
- parc naturel régional

